



Communiqué de presse

Novembre 2017

## LES CABINES DE BRONZAGE :

### Le Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues reste mobilisé

*Depuis 1998, date de la création de la Journée Nationale de Prévention et de Dépistage des cancers de la peau, le Syndicat des Dermatologues alerte les pouvoirs publics sur la dangerosité des appareils à rayonnement UV mis à la disposition du public.*

Une récente enquête de la DGCCRF montre que deux centres UV sur trois ne sont pas conformes, malgré les mesures relatives aux pratiques commerciales introduites en 2016, mais également certaines mesures datant pourtant de 2013 ;

- manque de contrôle technique des appareils,
- problème de traçabilité,
- manque de formation des personnels,
- absence d'information et d'avertissements pour les utilisateurs
- Les mentions prohibées par la loi, laissant croire à des effets bénéfiques pour la santé des UV artificiels sont également quasi inexistantes.

La mise à disposition de lunettes de protection est bien assurée, les lunettes sont conformes au marquage CE mais rien pour la protection des parties génitales.

Les utilisateurs doivent donc être très vigilants lorsqu'ils fréquentent ces centres. Or pour certains, bronzer est une addiction.

***Le SNDV ne peut que recommander à la population de ne pas avoir recours à ces pratiques addictives. Il attend des autorités de santé et des responsables politiques des mesures encore plus efficaces, ainsi que des campagnes de prévention pour lutter contre le risque sanitaire que représentent les UV (cancers cutanés et notamment le mélanome) dont les conséquences médicales sont coûteuses en matière de santé publique.***